## REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2022 Application agréée E-legalite.com

rapidot agrees a regeneration

99\_DE-084-218400802-20220922-31\_20220922

DE/31/5.3.6/20220922/20

Nombre de Conseillers en	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des	
exercice :		DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Présents :	27		
Représentés :	6	Séance du 22 septembre 2022	
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.	
Votants :	33	Étaient présents également :	

Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.

Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AlTANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,

Étaient absents et non représentés : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÎTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Renouvellement des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Collège Alphonse Silve

L'article L2121-33 dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE comme suit la liste des représentants de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Silve :

Conseil d'Administration du Collège Silve				
Rang	Délégué titulaire	Délégué suppléant		
1	Mireille SAUVAYRE-GAUDIN	Caroline PLATERO-DELERM		

Acte Exécutoire

Transmis le: 3.10.2022

Publié le: 3.10.2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Christian GROS

Mohammed AÏTANE

Maire de MONTEUX

Secrétaire de séance